

6 octobre 2021

**Session spéciale virtuelle du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA
Genève, Suisse**

6 octobre 2021

Décisions

Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA,

Rappelant que tous les aspects du travail de l'ONUSIDA sont guidés par les principes directeurs suivants :

- Alignement sur les priorités des parties prenantes nationales ;
- Fondement sur une implication significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH ;
- Fondement sur les droits de l'homme et l'égalité de genres ;
- Fondement sur l'utilisation des meilleures données probantes scientifiques et connaissances techniques disponibles ;
- Fondement sur des réponses, prévention, traitement, soins et soutien globaux face au SIDA ; et
- Fondement sur le principe de non-discrimination ;

Décisions intersessions :

Rappelant que, pour faire face aux circonstances particulières au contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, a pris les décisions ci-dessous eu égard à la procédure intersessions (voir décisions dans le document UNAIDS/PCB(EM)/3.2) :

- *Convient* que la session spéciale de mars du Conseil de Coordination du Programme se tiendra virtuellement les 24 et 25 mars 2021 ;
- *Convient* que la 48^e réunion du Conseil de Coordination du Programme inclura une journée supplémentaire aux dates convenues au point de décision 11.3 de la 43^e réunion du CCP et se tiendra virtuellement du 29 juin au 2 juillet 2021
- *Convient* que le Bureau du CCP déterminera si la 49^e réunion du Conseil de Coordination du Programme sera virtuelle ou en personne ; et qu'en cas d'une réunion virtuelle, elle comprendra exceptionnellement une journée supplémentaire et se tiendra du 7 au 10 décembre 2021 ; et
- Entérine les modalités et les règles de procédure énoncées dans le document : Modalités et procédures pour les réunions virtuelles du CCP de l'ONUSIDA 2021 (UNAIDS/PCB(EM)/3.2), et leurs préparatifs.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. *Adopte* l'ordre du jour ;

Point 2 de l'ordre du jour : Rapport de la 48^eréunion du Conseil de Coordination du Programme

2. *Adopte* le rapport de la 48^e réunion du Conseil de Coordination du Programme ;

Point 3 de l'ordre du jour : Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (2022-2026) et plan de travail et budget 2022-2023¹

- 3.1 *Exprime* sa gratitude au Groupe de travail de l'UBRAF, à la Directrice exécutive, au Comité des Organismes coparrainants (COC) pour leur travail d'élaboration du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) à la suite de la 48^e réunion du Conseil de Coordination du Programme ;
- 3.2 *Approuve* le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) 2022-2026 et *demande* au Programme commun de fournir des résultats clairs et des indicateurs associés pour le Programme commun, pour chacun des domaines de résultats, pour examen lors de la 49^e réunion du Conseil de Coordination du Programme ;
- 3.3 *Approuve* le budget de base 2022-2023 et l'allocation budgétaire des Coparrainants et du Secrétariat sur une base de 187 millions de dollars par an jusqu'à un seuil de 210 millions de dollars par an avec une délimitation claire de l'allocation des fonds au-delà de la base ;
- 3.4 *Se félicite* du plan de travail 2022-2023 et *demande* au Programme commun d'incorporer des cibles et des résultats sur une période biennale pour le Programme commun pour chacun des 10 domaines de résultats de l'UBRAF dans le plan de travail de l'UBRAF 2022-2023 et de présenter les versions révisées pour approbation lors de la 49^e réunion du Conseil de Coordination du Programme ; et
- 3.5 *Encourage* les gouvernements donateurs à verser des contributions pluriannuelles et à débloquer leurs contributions annuelles dès que possible vers un l'UBRAF 2022-2026 entièrement financé à hauteur de 210 millions de dollars US par an.

¹ La Fédération de Russie se dissocie des points de décision sous le point 3 de l'ordre du jour.